

Chère Madame,

Vous m'avez indiqué que vous écrivez actuellement un livre dans lequel « vous vous interrogez sur la mise en place de l'étiquetage nutritionnel ».

### **1. Cette formulation me paraît en elle-même intéressante :**

En effet, et s'il s'agit bien dans votre esprit, de « l'étiquetage nutritionnel simplifié », certains scientifiques, y compris des nutritionnistes, mettent en doute l'opportunité d'un tel étiquetage, dont ils craignent qu'il soit trop réducteur et risque d'inciter à des comportements inappropriés : par exemple, un consommateur pourrait être amené à consommer un produit au motif que le logo nutritionnel montre une bonne composition nutritionnelle, sans percevoir qu'il peut cependant comporter des allergènes auxquels il présente une sensibilité (la présence de l'allergène n'est pas prise en compte dans le logo et figure simplement dans la liste des ingrédients qui apparaît par ailleurs sur l'emballage).

Pour ma part, et pour avoir de longue date combattu en faveur de l'amélioration de l'étiquetage des produits alimentaires, je relève tout d'abord que « la déclaration nutritionnelle » est désormais et enfin obligatoire sur les produits, depuis le 13 décembre 2016, avec l'entrée en vigueur de cette disposition du règlement INCO 1169/2011. Jusqu'ici, seule une partie des entreprises avait porté de mentions de ce type sur le packaging. C'est un progrès considérable qui vient en fait d'être accompli. Je suis cependant attaché à trois autres points qui me paraissent très importants :

- l'apposition d'un logo nutritionnel simplifié en face avant du packaging ;
- une renégociation au plan communautaire pour rendre l'apposition de ce logo obligatoire et non plus seulement facultative ;
- une réflexion sur l'organisation des informations de diverses natures figurant sur le packaging, de manière à le rendre plus clair et à faciliter la compréhension des consommateurs. Cette réflexion devrait déboucher sur une négociation communautaire.

Bien entendu ce combat pour un étiquetage plus clair et plus efficace doit s'accompagner d'une politique d'ensemble visant à améliorer la qualité des produits alimentaires, au plan nutritionnel, mais aussi par exemple, pour assurer l'absence de résidus de pesticides, de contaminants ou de polluants de diverses natures.

### **2. Pour ce qui concerne l'expérimentation de l'étiquetage nutritionnel simplifié :**

Les Pouvoirs publics se trouvaient face à un choix entre plusieurs systèmes nutritionnels graphiques simplifiés. Contrairement à ce qui est parfois indiqué, il n'y avait pas, d'un côté un système élaboré et promu par un scientifique, et d'autre part, des logos émanant d'industriels et de distributeurs. Il existe au plan international, plusieurs logos issus de travaux scientifiques et officialisés par des décisions d'autorités publiques. Tel est par exemple le cas du système HSR adopté par les autorités de Nouvelle Zélande et que Leclerc envisage de promouvoir en France. En Europe, certains pays (Grande-Bretagne mais aussi Espagne et Slovénie) ont adopté le système dit « Traffic Lights », qui est un logo analytique où l'énergie et les quatre principaux nutriments font l'objet chacun d'un code couleur vert, orange ou rouge. La déclaration nutritionnelle adoptée au plan européen donne lieu elle-même à une représentation graphique dite « GDA's » (graphisme analytique faisant ressortir la teneur en énergie et en nutriments essentiels, en pourcentages des apports quotidiens recommandés). En France, deux logos synthétiques ont été proposés par des scientifiques : l'un par Serge Herberg (CRESS/INSERM U 1153 Université Paris Descartes), l'autre par Nicole Darmon (INRA) sur la base de travaux antérieurs de l'AFSSA. Tous ces logos ont pour origine des travaux scientifiques. Les algorithmes servant pour les deux logos synthétiques proposés par les deux chercheurs français ont tous deux été validés par l'ANSES, sous réserve, pour le système de S. Herberg, de certaines adaptations. L'impact potentiel d'aucun de ces logos, étrangers ou français, sur les achats des consommateurs, n'avait en

revanche fait l'objet, ni en France, ni à l'étranger, d'une évaluation en conditions réelles d'achat par les consommateurs.

Dans la négociation européenne qui se déroulera en 2017, le pays qui pourra apporter des données concrètes, disposera d'un avantage majeur. Cet avantage sera d'autant plus fort si l'évaluation a porté, non seulement sur des systèmes promus par ce pays, mais aussi sur des systèmes en vigueur dans d'autres Etats. L'expérimentation devait donc inclure les Traffic Lights et les GDA's (avec un graphisme amélioré). L'expérimentation a donc deux objectifs : déterminer, pour la France elle-même, le logo le plus efficace pour qu'il puisse être préconisé par les Pouvoirs publics ; mais aussi permettre à la France d'arriver avec les arguments les plus solides possibles dans une discussion européenne qui sera très difficile.

### **3. Vous faites état ensuite des « levées de bouclier que l'expérimentation a pu susciter notamment auprès de la communauté scientifique » :**

On ne peut pas dire qu'il y ait eu des « levées de bouclier » de la part de « la communauté scientifique » :

- L'Inra, qui représente la plus grande part des travaux scientifiques en matière d'alimentation et de nutrition, a pleinement souscrit et participé à l'expérimentation. Il siège au comité de pilotage. Il a réalisé certains éléments techniques du dispositif d'expérimentation.
- L'agence compétente, l'Anses, n'a en rien pris position contre l'expérimentation.
- La Société Française de Nutrition avait, certes, pris au départ position en faveur du système promu par Serge Hercberg mais c'était au moment où celui-ci était le seul proposé. Elle n'a jamais pris position ni pour hiérarchiser entre le système de Serge Hercberg et celui de Nicole Darmon, ni contre l'expérimentation.
- Un nutritionniste comme Ambroise Martin, qui joue un rôle majeur dans les instances du PNNS, est entré en octobre 2016 dans le comité scientifique de l'expérimentation.
- Les « Cahiers de nutrition et de diététique » ont pris position en faveur de l'expérimentation.
- L'avis émis par une section du Haut conseil de la santé publique, l'a été en juillet 2015, donc avant que soit envisagée, par les Pouvoirs publics, une expérimentation.
- Le collège de médecine générale a certes pris position contre l'expérimentation à l'automne 2016 mais il n'a pas de compétences particulières en matière d'alimentation et de nutrition. Ni le syndicat dont cet organisme est réputé proche, ni les autres syndicats médicaux, ni l'ordre des médecins ne l'ont suivi.
- Parmi les économistes de la consommation ou les sociologues compétents en matière d'alimentation, aucun n'a pris position contre l'expérimentation.

### **4. Vous me demandez ensuite ce que je pense des « réticences provoquées par le rôle accordé au FFAS » :**

- Le Fonds Français pour l'Alimentation et la Santé a été choisi par le gouvernement pour mener l'expérimentation prévue dans le décret du 19 juillet 2016.
- Je n'ai ressenti aucune réticence de la part du ministère de la santé ni du Directeur général de la santé auxquels j'avais fait part, dès juin 2015, de la nécessité d'expérimenter. C'est d'ailleurs le ministère chargé de la santé qui m'a demandé début septembre 2015 de participer aux réunions de concertations, dès après le communiqué publié par le Fonds le 26 août 2015, pour indiquer que le Fonds, non seulement estimait nécessaire une expérimentation, mais encore se tenait prêt à la conduire.
- L'idée d'expérimentation avait été émise par le FFAS à la suite de l'étude qu'il avait publiée en janvier 2015 sur la comparaison de neuf systèmes d'information nutritionnelle existants ou proposés dans le monde. Dès 2012, il avait travaillé sur ces sujets, en finançant une expérimentation en conditions réelles d'achat dans les quartiers nord de Marseille, expérimentation dont il a rendu compte dans une conférence qu'il a organisée en juin 2015.
- Le FFAS avait, à la suite de ce même communiqué, engagé les préparatifs d'une expérimentation qu'il aurait conduite par lui-même car elle lui paraissait en toute hypothèse nécessaire.
- Il était le seul à pouvoir mettre en œuvre une expérimentation en conditions réelles d'achat. Il ne s'agit en effet pas d'une « étude épidémiologique », pour laquelle l'Inserm, par exemple, aurait pu être compétent. Ce dont il s'agit, c'est d'analyser l'impact concret d'un étiquetage sur les ventes des

produits dans des magasins et sur le comportement d'achat des consommateurs. Les compétences à mobiliser sont la connaissance des produits alimentaires et de la modélisation de la demande, celle de l'univers des magasins et du big data. Il fallait aussi pouvoir mobiliser un large ensemble d'acteurs et obtenir l'accord des entreprises alimentaires et des distributeurs – puisqu'il fallait qu'elles donnent leur accord à l'apposition des quatre logos sur leurs produits et à leur mise en rayons, ce qui était loin d'être évident au départ. Il fallait aussi mobiliser des disciplines scientifiques comme l'économétrie, la sociologie, le marketing.

L'expérience a montré que le FFAS a effectivement su mobiliser, et en un temps record, à la fois les entreprises et les meilleures compétences pour mettre en place une telle évaluation d'une ampleur sans précédent.

- Le FFAS a agi dans le cadre fixé par un protocole de gouvernance et un protocole établi par le Comité scientifique de l'évaluation.

**5. Vous me demandez également ce que je pense des réticences qu'aurait « provoqué ma co-présidence du comité de pilotage » :**

- La formule de la co-présidence a été imaginée et voulue par le ministère de la santé.

- Je n'ai perçu aucune réticence de la part ni des organisations de consommateurs ni de celle du ministère de la consommation et de la DGCCRF. Bien au contraire les contacts ont été très positifs.

- Le fait que je copilote a paru naturel aux quatre ministères, habitués à me confier, conjointement, la présidence de commissions ou l'élaboration de rapports (en dernier lieu, le rapport d'évaluation de la politique de sécurité sanitaire des aliments, établi avec Marion Guillou, ancienne PDG de l'INRA et remis en 2014).

- L'idée d'expérimentation ayant été lancée par le FFAS et celui-ci ayant commencé à la préparer, il était évident que la seule solution possible était une co-présidence entre le DGS et moi. En outre, je présidais depuis neuf ans l'Institut des Données de Santé, après désignation par le ministère de la santé en tant que personnalité indépendante au sein du conseil d'administration. L'expérimentation était au confluent des sujets de l'alimentation et des sujets de recueil et de traitement des données.

- Des dissensions existaient entre les ministères (le ministre de l'agriculture avait écrit à sa collègue de la santé le 8 juillet 2015 en critiquant vivement les projets de logos nutritionnels). La co-présidence du comité de pilotage par quelqu'un qui avait œuvré de longue date pour les quatre ministères et dans des responsabilités relevant de leurs compétences conjointes, leur apparaissait de nature à faciliter leur coopération.

- Ma connaissance des organisations de consommateurs, en tant qu'ancien DGCCRF et qu'ancien président de l'Institut National de la Consommation-60 millions de consommateurs, était aussi de nature à confirmer aux organisations de consommateurs que leurs préoccupations seraient pleinement prises en compte.

**6. Votre question suivante est : « Que pensez-vous des remous provoqués par la proximité de certains chercheurs avec le monde industriel ? Proximité qui aurait entraîné la démission de trois scientifiques du comité. » :**

- Trois types de proximité avec l'industrie ont été évoqués :

- Le premier concerne Serge Hercberg. Il a en effet, et ne le nie pas, très largement et pendant de très longues années, bénéficié de concours d'entreprises privées (notamment Unilever, Candia, Lu ou Kellogg's...) notamment pour les cohortes SUVI.MAX 1, SUVI.MAX 2, puis SUFOLOM 3. En outre, des études spécifiques fondées sur ces cohortes ont été chacune financées par des industriels directement intéressés à leur objet. Chacun sait (le programme le mentionnait) que les aspects festifs du rassemblement des participants à sa cohorte SUVI.MAX, qu'il avait organisé à Roland-Garros le 21 juin 2003, étaient chacun financés par une entreprise alimentaire. Ces soutiens se sont poursuivis après que Serge Hercberg est devenu président du programme national nutrition santé (PNNS), les contrats qu'il avait signés étant prévus pour durer sur toute la période des enquêtes. Il participe aujourd'hui activement à la Fondation cœur et artères, financée notamment par des professionnels de l'alimentaire, et il

est membre de son conseil de surveillance aux côtés de deux d'entre elles. Cependant, pour ce qui concerne l'expérimentation, ces éléments sont sans effet puisque Serge Hercberg est le promoteur de l'un des projets et, en conséquence, ne participe pas au Comité scientifique, qui doit être impartial entre les différents projets.

- Deux membres du Comité scientifique ont été accusés d'avoir reçu des rémunérations de laboratoires pharmaceutiques. Comme l'a relevé le président du Comité scientifique dans une lettre rendue publique, ces liens d'intérêts étaient sans rapport avec l'expérimentation puisqu'ils concernaient le domaine du médicament et ne pouvaient donc être sources de conflits d'intérêts pour ce qui concerne l'expérimentation.
- Les rémunérations reçues par d'autres membres du Comité scientifique, de la part d'entreprises alimentaires cette fois, ont aussi été évoquées. Deux éléments sur ce point : en premier lieu, ces rémunérations étaient expressément mentionnées dans les déclarations d'intérêts qui ont été publiées sur le site du ministère. Il n'y avait donc aucune dissimulation. La transparence était totale, contrairement à ce qui se passe malheureusement dans d'autres domaines de la santé, comme l'a encore relevé en 2016 un rapport de la Cour des comptes pour le Parlement. En second lieu, « lien d'intérêts » ne signifie pas « conflit d'intérêts ». C'était au président du Comité scientifique d'examiner, globalement et pour chaque séance du Comité, si des liens d'intérêts pouvaient être constitutifs de conflits d'intérêts. Après examen, il a conclu à l'absence de conflits d'intérêts. Au demeurant, rien dans les travaux du Comité scientifique ne traduit une quelconque influence de l'une des entreprises.

- Quant aux démissions, trois membres du Comité scientifique ont effectivement démissionné. Deux d'entre eux appartiennent à la même unité de recherche que Serge Hercberg, à savoir le CRESS/INSERM U 1153 Université Paris Descartes, ce qui n'était pas mentionné dans leur déclaration initiale d'intérêts. De même, cette déclaration ne permettait pas de percevoir que l'un d'entre eux était un collaborateur de l'autre. Il est également apparu que le troisième avait signé une pétition en faveur de l'un des systèmes (le système 5-C). Cette proximité avec le promoteur de l'un des systèmes et cette prise de position n'étaient pas compatibles avec la participation au Comité scientifique puisque celui-ci doit être strictement impartial entre les systèmes testés. Leur démission est intervenue de leur plein gré. Cependant, elle peut être considérée comme positive pour l'impartialité du Comité.

- A juste titre, vous parlez de trois démissions et n'y assimilez pas les trois départs intervenus en octobre 2016. Ces derniers correspondent à une recomposition du Comité pour l'adapter à la nature de la deuxième phase de l'expérimentation qui s'est alors engagée : celle du recueil, du traitement et de l'analyse des données. Vous savez aussi que trois nouveaux experts sont simultanément entrés dans le Comité.

## **7. Sur la question « qu'attendez-vous de cette expérimentation » :**

Des éléments de réponses figurent déjà dans les points 1 et 2 ci-dessus.

Ce qu'il faut bien voir aussi, c'est que, pour décider, les Pouvoirs publics avaient besoin de deux éléments dont ils disposeront vers la fin janvier 2017. Le premier est l'avis de l'Anses sur la pertinence nutritionnelle intrinsèque de chacun des systèmes indépendamment de son impact sur les achats des consommateurs. Cet avis sera connu dans la deuxième quinzaine de janvier. Le second est l'impact de chaque logo sur les achats réels des consommateurs et c'est l'objet de l'expérimentation.

A mes yeux, l'expérimentation aura aussi un apport majeur pour les discussions européennes de 2017. La France est le seul pays dans lequel une évaluation en conditions réelles d'achat aura été réalisée et la Commission européenne a souligné l'intérêt qu'elle porte de ce fait aux données qui auront été recueillies. Sa représentante au sein du Comité de pilotage a souligné que, dans cette négociation, il ne faudra pas procéder seulement par affirmation mais apporter des chiffres et des données concrètes.

De cette expérimentation dépendra, en bonne partie, le choix du logo recommandé par les Pouvoirs publics et c'est un enjeu majeur pour la santé des français, notamment des populations les moins favorisées, ce qui est essentiel. Mais son apport va au-delà. Jusqu'ici en effet, les Pouvoirs publics

décident soit dans l'abstrait soit, et au mieux, sur la base d'études portant sur des cohortes limitées et menées en laboratoires dans des conditions qui ne reflètent pas la réalité, dans toute sa complexité. C'est l'une des raisons de l'échec de bien des politiques publiques engagées dans la période récente. L'expérimentation menée sur l'étiquetage nutritionnel aura valeur d'exemple pour un renouveau des méthodes de décisions dans le domaine de l'alimentation et plus largement de la consommation.

**8. Vous posez ensuite la question suivante : « Que répondez-vous aux équipes du professeur Hercberg qui dénoncent une mauvaise mise en œuvre de cette expérimentation dans plusieurs lieux ? » :**

- Au plan technique tout d'abord, plusieurs observations. Ce que vous appelez les « équipes du professeur Hercberg », sont intervenues dans les premiers jours de l'expérimentation et dans un nombre restreint de magasins. En outre, le logiciel utilisé pour calculer les scores nutritionnels et repérer si les produits avaient été correctement étiquetés, était inadapté car il ne prenait en compte que les éléments de composition des produits figurant sur l'étiquetage et non la composition intégrale des produits. Les « anomalies détectées » dont il a été fait état n'en sont donc pas nécessairement. De plus, les techniques statistiques permettent aisément d'éliminer les jours, les produits ou les magasins où des anomalies se seraient réellement produites. Tout cela sera traité sans problème par l'équipe chargée de l'exploitation des données et de leur analyse, et par le Comité scientifique.

Les observations recueillies par ce que vous appelez « les équipes du professeur Hercberg » et qui ont été diffusées par voie de presse, ne reposaient pas sur une méthodologie précise et publiée, et ont été effectuées par des personnels non identifiés. Le processus de l'expérimentation a, lui, prévu des systèmes de contrôles dûment organisés et mis en œuvre dans tous les magasins. Une supervision de premier niveau par 24 diététiciens intervenant deux fois par semaine dans chacun des magasins tout au long de l'expérimentation. Deux vagues d'audits réalisées dans chacun des magasins, l'une vers le début de l'expérimentation et l'autre vers la fin, selon un cahier des charges précis et obéissant aux critères habituels d'un audit qualité. Enfin, des contrôles effectués par la DGCCRF.

- Au plan éthique et déontologique, deux observations. En premier lieu, une telle irruption sur un terrain expérimental et visant à le perturber est sans précédent. En second lieu, on peut s'interroger sur la nature et le financement de cette intervention : soit cette opération a été effectuée à titre privé et financée de manière privée, mais alors pourquoi le logo de l'Inserm a-t-il été utilisé ? Soit elle impliquait des personnels de l'Inserm, mais alors pourquoi l'argent de l'Inserm, qui est de l'argent public, a-t-il été utilisé pour perturber une expérimentation décidée par les Pouvoirs publics ?

**9. Enfin, concernant « la date de la publication des résultats de l'expérimentation » :**

Cette date dépend de l'aboutissement des travaux d'exploitation et d'analyse des données en cours de réalisation, sous l'égide du Comité scientifique qui travaille en totale indépendance. Le Comité de pilotage respecte strictement son indépendance. Une fois ce travail achevé, il le transmettra au Comité de pilotage, celui-ci remettra très rapidement son rapport aux Pouvoirs publics et c'est de ceux-ci que dépendront les phases suivantes. Ils souhaiteront certainement aller vite mais c'est à eux qu'il reviendra de fixer le calendrier.

Pour ce qui concerne le FFAS et pour ce qui me concerne de manière plus générale, le souhait est d'aboutir vite. Le FFAS a tout mis en œuvre pour que le processus soit mené rapidement. Alors que le décret prévoyant l'expérimentation est intervenu le 19 juillet 2016, donc au début de la période d'été, l'expérimentation a démarré, vous le savez, dès le 26 septembre.

Suite à l'envoi de ce document, réponse d'Isabelle Saporta, le 5 janvier 2017 à 07:48 :

*« Merci infiniment d'avoir pris le temps de me répondre aussi longuement,*

*Je vous en remercie, »*

*Is*

